

République Française

Département de la Haute-Savoie

**CCAS D'ANNECY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**DU CCAS**

**SÉANCE DU 28 MARS 2023**

**CCAS – 2023-05**

**OBJET : BUDET PRIMITIF 2023**

Délibération exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture le :

Délibération publiée le :

---

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ANNECY, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Bénédicte SERRATE en qualité de Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Bénédicte SERRATE, Alexandra BEAUJARD, Karine PICCHEDDA, Christiane LAYDEVANT, Jean-Louis TOE, Abdelrahim ALI YAGOUB, Jean-Jacques PASQUIER, Jean-Pierre CASSA, François VAUDIN, Jean SORNAY.

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Bertrand DE FLEURIAN, Jean DOUCET, Myriam FROGER.

**ABSENTS OU EXCUSÉS** : François ASTORG, Marie BERTRAND, Françoise CLEMENT-FAVRE, Fabienne GAUCHER.

-----

Le budget primitif 2023 du CCAS est un budget relativement stabilisé.  
Il intègre les besoins nouveaux en fonctionnement des deux services en charge de l'accompagnement des personnes.  
Il reprend le financement de certaines associations qui émargeaient auparavant au budget de la Direction de l'Action Sociale, associations œuvrant dans le champ de compétence du CCAS.

Le montant des dépenses et recettes réelles par section est le suivant :

	Dépenses réelles	Recettes réelles	Solde
Fonctionnement	2 078 169,00 €	2 100 169,00 €	22 000,00 €
Investissement	111 907,09 €	89 907,09 €	-22 000,00 €

En tenant compte des opérations d'ordre, le projet de budget soumis à l'approbation du Conseil d'administration s'équilibre à hauteur de 2 100 169,00 € en section de fonctionnement, et de 111 907,09 € en section d'investissement.

La ventilation par chapitre budgétaire est la suivante :

**En dépenses de fonctionnement :**

Chapitre 011 – Charges à caractère général	415 169,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel, frais assimilés	1 160 000,00 €
Chapitre 65 – Charges de gestion courante	503 000,00 €
<b>TOTAL REEL</b>	<b>2 078 169,00 €</b>
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €
<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>22 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 100 169,00 €</b>

**En recettes de fonctionnement :**

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté	174 409,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	1 898 000,00 €
Chapitre 75 – Produits de gestion courante	25 000,00 €
Chapitre 78 – Reprises provisions semi-budgétaires	2 760,00 €
<b>TOTAL REEL</b>	<b>2 100 169,00 €</b>
<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>2 100 169,00 €</b>

**En dépenses d'investissement :**

1. Reports

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	13 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL REEL</b>	<b>13 000,00 €</b>

## 2. Opérations nouvelles

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	63 000,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	33 575,09 €
Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 332,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €
<b>SOUS-TOTAL REEL</b>	<b>98 907,09 €</b>
<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>111 907,09 €</b>

### **En recettes d'investissement :**

Chapitre 001 – Résultat reporté d'investissement	88 575,09 €
Chapitre 10 – Dotations et fonds divers	1 332,00 €
<b>TOTAL REEL</b>	<b>89 907,09 €</b>
Chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections	22 000,00 €
<b>TOTAL ORDRE</b>	<b>22 000,00 €</b>
<b>TOTAL SECTION</b>	<b>111 907,09 €</b>

Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-Présidente,

La secrétaire de séance,

Bénédicte SERRATE

Alexandra BEAUJARD

